

**Proposition de mise en  
œuvre du projet  
« Pour le développement du  
spectacle vivant sur le  
territoire intercommunal de  
Briey 2006 – 2009 »**

**Service d'action culturelle**  
Frédéric Tovany  
Mars 2006



# Sommaire

<b>Présentation .....</b>	<b>5</b>
<b>Le projet du service d'action culturelle .....</b>	<b>8</b>
<b>Les constats posés en 2005 .....</b>	<b>10</b>
Les constats posés concernant la nature et la qualité des services offerts à la population.....	10
Dans le cadre d'une responsabilité artistique et culturelle .....	10
Dans le cadre d'une responsabilité territoriale .....	11
Dans le cadre d'une responsabilité sociale .....	11
Dans le cadre d'une responsabilité éducative .....	12
Dans le cadre d'une responsabilité économique .....	12
Dans le cadre d'une responsabilité environnementale.....	13
Les constats posés concernant les pratiques culturelles de la population .....	13
Sur la dimension artistique et culturelle .....	13
Sur la dimension territoriale .....	13
Sur la dimension sociale .....	14
Sur la dimension éducative .....	14
Sur la dimension économique .....	14
Sur la dimension environnementale.....	15
Les constats posés concernant la nature et la qualité des services proposés aux professionnels .....	15
Dans le cadre d'une responsabilité artistique et culturelle .....	15
Dans le cadre d'une responsabilité territoriale .....	15
Dans le cadre d'une responsabilité sociale .....	16
Dans le cadre d'une responsabilité éducative .....	16
Dans le cadre d'une responsabilité économique .....	16
Dans le cadre d'une responsabilité environnementale.....	16
Les constats posés concernant les pratiques professionnelles .....	16
Sur la dimension artistique et culturelle .....	16
Sur la dimension territoriale .....	17
Sur la dimension sociale .....	17
Sur la dimension éducative .....	17
Sur la dimension économique .....	17
<b>Les améliorations recherchées d'ici à 2009 .....</b>	<b>18</b>
Les améliorations du cadre de vie de la population.....	18
Les améliorations du service de diffusion de spectacles .....	18
Les améliorations du service d'éducation artistique.....	18
Les améliorations du service de sensibilisation et d'animation.....	19
Pour une diversification des pratiques culturelles de la population .....	19
Les améliorations du cadre de vie sociale de la population .....	20
Les améliorations des services proposés aux professionnels.....	20
Les améliorations des conditions de réalisation de la création artistique : .....	20

Les améliorations des activités liées au service de diffusion.....	21
Les améliorations des activités de sensibilisation et d'éducation artistique.....	21
Les améliorations des coopérations entre les acteurs culturels.....	21
Les améliorations des conditions de création d'activités économiques .....	22

## **Le projet d'activités du service d'action culturelle ..... 24**

Présentation .....	26
La diffusion de spectacles .....	26
Les principes d'actions à mettre en œuvre entre 2006 et 2009 :.....	26
Les principes d'action à mettre en œuvre dans la programmation des différentes disciplines artistiques .....	27
Les objectifs 2006 - 2009 : .....	28
Les activités concernant l'éducation artistique .....	29
Les principes d'actions à mettre en œuvre entre 2006 et 2009 :.....	29
Les objectifs 2006-2009 : .....	29
Les activités de sensibilisation et d'animation .....	30
Les principes d'actions à mettre en œuvre entre 2006 et 2009 :.....	30
Les objectifs 2006 – 2009 :.....	30
L'accompagnement des expériences artistiques .....	31
Les principes d'actions à mettre en œuvre entre 2006 et 2009 :.....	31
Les dispositifs de résidences à mettre en œuvre : .....	32
Les objectifs 2006 – 2009.....	32
Calendrier prévisionnel.....	33
Le conseil et l'expertise.....	33
Les principes d'actions à mettre en œuvre entre 2006 et 2009 :.....	33

## **Le projet de fonctionnement du service d'action culturelle ..... 35**

<b>Les ressources humaines.....</b>	<b>37</b>
Les constats : .....	37
Les objectifs 2006 - 2009 :.....	38
<b>La gestion financière et administrative.....</b>	<b>39</b>
Les constats : .....	39
Les objectifs 2006 - 2009 :.....	39
<b>Les lieux de travail et d'exploitation .....</b>	<b>40</b>
Les constats : .....	40
Les objectifs 2006 - 2009 :.....	40
<b>Les moyens logistiques et techniques .....</b>	<b>41</b>
Les constats : .....	41
Les objectifs 2006 - 2009 :.....	41
<b>La Communication .....</b>	<b>42</b>

Les constats : .....	42
Les principes d'actions à mettre en œuvre entre 2006 et 2009 .....	42
<b>Les partenariats et la coopération territoriale.....</b>	<b>43</b>
Les objectifs 2006 – 2009 : .....	43
Les partenariats avec les structures culturelles .....	43
Les coopérations avec les collectivités locales.....	43
Les collaborations avec les établissements scolaires .....	44

## Présentation

---

L'existence à Mancieulles d'un lieu, l'espace culturel Saint Pierremont (ancienne salle des fêtes), se révéla l'élément fondateur d'une prise de position politique de la Communauté de Communes du Pays de Briey en faveur de la culture.

Dès sa création en 1999, la collectivité se dote d'une compétence optionnelle concernant l'aménagement et la gestion d'une salle de spectacles en même temps qu'elle intègre dans ses compétences facultatives, la définition d'une politique en faveur du développement culturel sur son territoire.

De 2000 à 2002, la collectivité procède à la diffusion de quelques spectacles et à la mise en œuvre de projections cinématographiques organisées en partenariat avec le centre régional pour l'audio-visuel en Lorraine.

Suite aux conclusions d'une étude réalisée par le cabinet « Culture Partagée », la Communauté de Communes du Pays de Briey crée en 2001 un poste d'attaché culturel chargé de mettre en œuvre un projet de développement du spectacle vivant sur le territoire. Ce poste est pourvu en septembre 2002.

Le service de la Communauté de Communes chargé du développement du spectacle vivant prend le nom « Action Culturelle du Pays de Briey ». Ce substantif tente de traduire la territorialisation de la politique culturelle mise en œuvre par la collectivité.

A partir du projet politique « Proposition à quatre ans pour le développement du spectacle vivant sur le territoire intercommunal de Briey », le service d'action culturelle s'est employé à poser un regard sur les services proposés à la population, aux professionnels et sur les pratiques culturelles de la population et les pratiques des professionnels du spectacle vivant.

Cette démarche vise à croiser les points de vue politiques et professionnels au regard des problématiques de développement du spectacle vivant sur le territoire intercommunal, elle contribue à définir un ensemble de propositions pour la mise en œuvre du projet politique de la collectivité.



# Le projet du service d'action culturelle



# Les constats posés en 2005

---

## Les constats posés concernant la nature et la qualité des services offerts à la population

---

### Sur la dimension artistique et culturelle

---

#### Concernant le service de diffusion

- Avec en moyenne, la présentation d'un spectacle toutes les trois semaines, la diffusion de spectacles est insuffisante.
- Les spectacles sont programmés pour une représentation, il n'existe pas de séries de représentations.
- Il existe un déficit dans la diversité des formes et des esthétiques des spectacles proposés à la population.
- La programmation ne prend pas suffisamment en compte l'intérêt artistique des croisements de disciplines proposés par certains spectacles.
- La diversification des esthétiques et des formes de spectacles est limitée par les nombreuses contraintes scéniques et techniques de l'espace Saint Pierremont.

#### Concernant le service de formation

- Il n'existe pas de structures d'enseignement artistique sur le territoire intercommunal.

#### Concernant le service d'éducation artistique

- Depuis deux ans, l'Action Culturelle du Pays de Briey propose un programme de sensibilisation artistique aux établissements scolaires du secondaire (collège, lycée). Les contenus de ce programme relèvent davantage de l'école du spectateur plutôt que de l'apprentissage par la pratique (absence d'ateliers de pratique artistique en milieu scolaire).
- Les actions de sensibilisation développées dans les établissements sont limitées au domaine du théâtre.

#### Concernant le service de sensibilisation et d'animation

- Les activités de « formation de formateurs » destinées aux enseignants, aux animateurs de groupes amateurs sont insuffisantes d'une part, en terme de volume horaire disponible, (environ douze heures par saison) et d'autre part,

d'un point de vue artistique puisque l'ensemble des problématiques abordées est limité au domaine du théâtre.

- Il existe un déficit de renouvellement des formats et des contenus des actions de sensibilisation déployées sur le territoire intercommunal.
- L' Action Culturelle du Pays de Briey ne dispose pas d'un service de documentation sur les arts du spectacle.
- Depuis plusieurs années, les ateliers mis en oeuvre par la collectivité limitent les possibilités d'apprentissage artistique à la pratique du théâtre, La population n'a pas l'occasion de s'initier à d'autres disciplines artistiques.

## **Sur la dimension territoriale**

---

### **Concernant le service de diffusion**

- La programmation régulière de spectacles « hors les murs » est contrainte par le nombre de salles disponibles sur le territoire.
- La population ne dispose pas de service de transport collectif pour se rendre au spectacle à l'espace culturel Saint Pierremont et sur le territoire.
- A l'échelle du Pays du Bassin de Briey, le déficit de coopérations entre les structures culturelles restreint les perspectives de développement de l'usage du spectacle vivant pour la population.
- Les partenariats entre l' Action Culturelle du Pays de Briey et le Centre Culturel Pablo Picasso (Homécourt) se résument à la mise en oeuvre de réductions croisées au profit des abonnés de chaque établissement.

### **Concernant le service de formation**

- A l'échelle du Pays du Bassin de Briey, les services d'enseignements artistiques proposés à la population, sont limités au domaine de la musique.

### **Concernant le service d'éducation artistique**

- A l'exception d'un partenariat récent avec le Lycée Louis Bertrand (Briey), il n'existe pas de coopération entre l' Action Culturelle du Pays de Briey et les établissements scolaires du territoire.

### **Concernant le service de sensibilisation et d'animation**

- L'action culturelle déployée dans les communes est irrégulière, elle s'organise de manière très ponctuelle.

## **Sur la dimension sociale**

---

### **Concernant le service de diffusion**

- Les tarifs d'entrées au spectacle proposés aux personnes en situation d'exclusion sont trop élevés (8 €).
- La dispersion du service sur le territoire (bureau à Briey, théâtre à Mancieulles) brouille la visibilité du projet et engendre des difficultés pour la population dans la réservation où le pré-achat des places.
- Si l'espace culturel Saint Pierremont est équipé pour l'accessibilité des personnes handicapées, les places disponibles dans la salle sont mauvaises.
- L'usage concernant l'exonération d'un droit d'entrée au spectacle pour certaines catégories d'individus (élus, membres de la commission culturelle de la Communauté de Communes) est ressenti comme un facteur d'injustice sociale.

## **Sur la dimension éducative**

---

### **Concernant le service de diffusion**

- La programmation de spectacles en temps scolaire est limitée à deux ou trois spectacles par saison. Le potentiel d'usage pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire sur le territoire est réduit à un spectacle par saison.
- L'Action Culturelle du Pays de Briey n'est pas en mesure de répondre à la demande d'établissements scolaires situés sur les territoires voisins.

### **Concernant le service de sensibilisation et d'animation**

- Il n'existe pas d'atelier de pratique artistique pour les adolescents.
- Du fait de l'absence d'activités de diffusion pour le jeune public, la mise en œuvre d'un atelier théâtre pour enfant s'inscrit davantage dans une logique de prestation de services.

### **Concernant le service d'éducation artistique**

- L'Action Culturelle du Pays de Briey n'a pas de projets d'éducation artistique à destination des établissements d'enseignement primaire.

## **Sur la dimension économique**

---

### **Concernant le service de diffusion**

- L'Action Culturelle du Pays de Briey n'a pas les moyens financiers nécessaires au développement simultané d'une programmation de spectacles « tout public » et d'un ensemble de spectacles destiné aux jeunes publics.
- La prise en charge par la collectivité de l'ensemble des coûts liés aux représentations de spectacles pour les écoles du territoire est un obstacle au développement du service de diffusion jeune public (absence de recettes de billetterie, financement des transports).

- Avec la dispersion des établissements scolaires sur le territoire, la sortie au spectacle nécessite le recours au transport collectif, provoquant des incidences financières importantes à l'égard des moyens disponibles.

### **Concernant le service d'éducation artistique**

- Les perspectives d'un développement de l'éducation artistique en milieu scolaire reposent sur le potentiel financier de la Communauté de Communes, les marges des établissements scolaires pour le cofinancement semblent étroites,
- Les communes se sont déchargées de leur responsabilité économique sur l'intercommunalité particulièrement en ce qui concerne le financement des activités culturelles en milieu scolaire.

### **Concernant le service de sensibilisation et d'animation :**

- La contribution financière des participants aux ateliers de pratique artistique représente 10% de la dépense publique.

### **Sur la dimension environnementale**

---

- Il n'existe pas de zone non-fumeurs dans les espaces de convivialité (bar, accueil) à l'espace culturel Saint Pierremont.
- La sensibilisation des usagers aux problématiques environnementales n'est pas prise en compte dans les supports de communication de l'Action Culturelle du Pays de Briey.

---

## **Les constats posés concernant les pratiques culturelles de la population**

---

### **Sur la dimension artistique et culturelle**

---

- Il existe des mécanismes de rejet de la création contemporaine exprimés par la population,
- La population n'a pas l'occasion de rencontrer régulièrement des artistes qui travaillent dans le domaine de la création contemporaine, elle manque de repères artistiques et esthétiques.
- L'image du spectacle vivant est réduite aux clichés véhiculés par la télévision.
- L'identification de l'espace saint Pierremont par le public comme lieu culturel est brouillée par son usage limité mais persistant comme salle de fêtes.

### **Sur la dimension territoriale**

---

- La dispersion de la population sur le territoire rural est un obstacle à la circulation du public vers les lieux de représentation (Saint Pierremont, salles communales).

- A l'échelle du Pays, l'absence de coopération entre les structures culturelles freine la circulation des œuvres et le développement des pratiques culturelles de la population.
- Il existe une méfiance de la population pour les œuvres diffusées dans la programmation « hors les murs ». Ces œuvres souvent réduites à une forme d'austérité artistique provoquent des phénomènes de rejet de la part de la population.

## **Sur la dimension sociale**

---

- La diffusion de spectacle vivant souffre d'une image élitaine.
- La diffusion ne profite pas à l'ensemble de la population du territoire, il existe un phénomène d'exclusion qui touche les personnes en grande difficulté (sociale, économique, éducative).
- L'absence de relations entre la structure et les acteurs sociaux du territoire ne permet pas le développement de pratiques culturelles pour les personnes en situation d'exclusion.

## **Sur la dimension éducative**

---

- Les publics jeunes et les jeunes adultes (15/ 30 ans) ont peu d'habitude de sortie au spectacle.
- Depuis plusieurs années, on assiste à un essouffement de la participation du public adulte aux ateliers de pratique théâtrale.
- Les individus inscrits aux ateliers de pratiques théâtrales ne sont pas des spectateurs réguliers.
- Du point de vue des enseignants, la programmation théâtrale ne prend pas suffisamment en compte les œuvres étudiées dans les programmes. La diffusion est victime du « syndrome du texte classique ».
- Les enseignants ne possèdent pas de repères concernant les dispositifs d'éducation artistique existant et leurs modalités de mise en œuvre.
- Il existe un déficit d'exploitation pédagogique des interventions artistiques qui accompagnent les spectacles présentés aux élèves.
- La représentation scolaire révèle des pratiques consuméristes de la part des équipes pédagogiques, le spectacle devient une opportunité de sortie.
- La gratuité d'accès à certaines actions de sensibilisation (lectures, chantiers, petites formes) n'est pas un facteur de développement des publics.

## **Sur la dimension économique**

---

- L'application d'un tarif unique de 6 euros pour la diffusion « hors les murs » dévalorise les spectacles diffusés.
- Il n'existe pas de partenariats avec le réseau des entreprises, le monde de l'entreprise ne s'intéresse pas à la vie culturelle locale.

## **Sur la dimension environnementale**

---

- Les déplacements du public vers les lieux de diffusion s'effectuent de manière individuelle.

## **Les constats posés concernant la nature et la qualité des services proposés aux professionnels**

---

### **Sur la dimension artistique et culturelle**

---

- Depuis deux ans, l'accompagnement des expériences artistiques (résidence, aide à la création) a bénéficié aux équipes travaillant dans le domaine du théâtre.
- Il existe un déficit de renouvellement des esthétiques et des courants artistiques dans les productions régionales et dans les projets soutenus par l'Action Culturelle du Pays de Briey.
- Les contraintes scéniques et techniques de l'espace Saint Pierremont limitent les possibilités d'accompagnement de projets artistiques notamment dans les disciplines telles que la danse et le cirque.
- La diffusion des projets de création est réduite à une ou deux représentations.
- La présence d'artistes sur le territoire, limitée dans le temps, provoque un déséquilibre entre le temps consacré à la création et à la fabrication de spectacles et le temps de la sensibilisation et de l'action culturelle.

### **Sur la dimension territoriale**

---

- En Lorraine, les équipes artistiques sont confrontées à un déficit de lieux de répétition et de fabrication de spectacles,
- L'exploitation des créations coproduites et présentées par l'Action Culturelle du Pays de Briey ne bénéficie pas d'une diffusion régionale.
- Il existe un déficit de spectacles adaptés pour la diffusion en milieu rural. Problème d'inadéquation des formats présentés comme « à installer partout » et des espaces dans lesquels ils sont présentés.
- Il y a peu de relations entre l'Action Culturelle du Pays de Briey et les compagnies régionales.
- Les relations avec les structures culturelles de la région sont peu développées, il existe un déficit d'information et d'échanges avec le réseau culturel régional.
- Les équipes artistiques soutenues par l'Action Culturelle du Pays de Briey bénéficient d'une visibilité professionnelle en dehors de la région Lorraine
- Les collaborations avec le Théâtre du Jarnisy dans l'organisation du Festival de Théâtre Intime se résument à une aide financière accordée par la Communauté de Communes en échange de laquelle des spectacles sont diffusés sur le territoire intercommunal.

## **Sur la dimension sociale**

---

- L'Action Culturelle du Pays de Briey ne joue pas un rôle de relais entre les équipes artistiques et les structures missionnées pour l'insertion et la formation professionnelle.

## **Dans le cadre d'une responsabilité éducative**

---

- Le potentiel de développement de l'action artistique en milieu scolaire n'est pas pris en compte par les artistes.
- Il existe un déficit de coopérations artistes – responsables pédagogiques – Action Culturelle du Pays de Briey.

## **Sur la dimension économique**

---

- Les aides financières accordées par l'Action Culturelle du Pays de Briey pour la production de spectacles sont versées à l'issue du processus de création provoquant un dérèglement des mécanismes de production et une fragilité de la situation financière des équipes en création.
- Les aides à la production ne génèrent pas de recettes d'exploitation, l'Action Culturelle du Pays de Briey n'assure pas la production déléguée des projets de création.
- Les recettes propres de la structure sont constituées uniquement des produits générés par la billetterie, des participations du public aux ateliers et ponctuellement de garanties sur déficits accordées par l'Office National de Diffusion Artistique.
- Le faible potentiel d'hébergement sur le territoire intercommunal impose aux équipes artistiques en résidence des hébergements excentrés du lieu de répétition (parfois 20 km).

## **Sur la dimension environnementale**

---

- Les services de la Communauté de Communes n'ont pas de politique de tri sélectif des déchets.
- L'utilisation de papier recyclé est inexistante malgré une consommation importante.

## **Les constats posés concernant les pratiques professionnelles**

---

### **Sur la dimension artistique et culturelle**

---

- Les spectacles créés pour la diffusion en milieu rural sont rarement adaptés à la réalité des salles communales. Il en résulte des œuvres qui tendent vers le dépouillement et l'austérité.
- Il existe un déficit de diversité artistique et esthétique de la création contemporaine en région.

- Les pratiques professionnelles en région concernent majoritairement le domaine du théâtre
- La notion de résidence est détournée de son sens et de son objet initial, en perdant sa temporalité, elle est réduite à l'apport en production ou au pré – achat. Avec la diminution du temps consacré aux processus de répétition, création et action culturelle, la notion dégradée de résidence n'est plus le moteur évident d'un développement de la permanence artistique sur un territoire.
- Il existe une confusion entre la lecture qui relève de l'action culturelle et la création de spectacles de format léger.

## **Sur la dimension territoriale**

---

- Le territoire intercommunal est confronté à un déficit d'artistes.
- Le potentiel de création sur le bassin repose sur deux compagnies théâtrales (Théâtre du Jarnisy et Théâtre du Paradis).

## **Sur la dimension sociale**

---

- La visibilité sociale de l'artiste et son rapport à la population sont réduits parce que la présence de l'artiste est limitée au temps de la création.

## **Sur la dimension éducative**

---

- La présence de l'artiste est souvent limitée au temps de répétition et l'action culturelle constituée par quelques interventions publiques négociées dans l'urgence avec le lieu d'accueil.
- L'action culturelle est devenue un instrument qui légitime l'aide à la création et la résidence aux yeux du public voire du politique parce que le temps de l'action culturelle est un moment fondé sur le consensus et la justification alors que la création peut entraîner le rejet et l'incompréhension.

## **Sur la dimension économique**

---

- La structuration des compagnies a évolué vers une individualisation des projets au détriment du collectif.
- Le montage de certains projets de création repose davantage sur des espoirs de diffusion que sur un véritable budget de production.
- Les compagnies ont des difficultés financières pour assurer la reprise en exploitation d'un spectacle.
- Le déficit de ressources professionnelles, (artistique, technique) à l'échelle du Pays du Bassin de Briey nécessite le recours à des compétences professionnels externes au bassin voire à la région provoquant ainsi une augmentation des charges financières relatives à l'ensemble des activités développés (diffusion, action culturelle, éducation artistique).

- L'absence d'un parc de matériel scénique en région pèse sur les activités de diffusion et de création.

## **Les améliorations recherchées d'ici à 2009**

---

### **Les améliorations du cadre de vie de la population**

---

#### **Les améliorations du service de diffusion de spectacles**

---

- Les spectacles présentés par l'Action Culturelle du Pays de Briey seront plus nombreux, certains spectacles seront joués plusieurs fois, le potentiel d'usage du spectacle vivant pour la population aura augmenté.
- La population pourra découvrir des formes issues des différents langages des arts de la scène, la diffusion sera élargie au domaine de la musique, de la danse et même du cirque.
- La qualité artistique des spectacles programmés dans les villages sera améliorée. La population pourra voir des formes « spectaculaires ».
- Les personnes qui souhaitent s'abonner disposeront davantage de choix de spectacles dans la programmation.
- Le système de vente des billets sera simplifié et modernisé, les usagers auront moins de difficulté pour réserver leurs places.
- Les coopérations avec les structures culturelles du bassin voire même du nord de la Lorraine permettront à la population et aux usagers de découvrir des formes rarement offertes en circulant plus facilement entre les établissements.
- Grâce à une meilleure collaboration avec le Centre Culturel Pablo Picasso, Scène Conventionnée pour le jeune public, les établissements scolaires bénéficieront davantage de choix de spectacle et les enfants pourront se rendre au spectacle plusieurs fois pendant la saison.
- L'amélioration du rapport scène – salle de l'espace Saint Pierremont favorisera la qualité d'accueil, le confort et la visibilité des spectateurs.

#### **Les améliorations du service d'éducation artistique**

---

- Les enseignants posséderont une meilleure connaissance des procédures de mise en œuvre de projets d'éducation artistique.

- Les partenariats entre l'Action Culturelle du Pays de Briey et les établissements scolaires se seront développés, des enseignants s'engageront dans la mise en œuvre d'ateliers de pratique artistique à l'école.
- Les jeunes disposeront d'un apprentissage artistique durant leurs parcours scolaires.

## **Les améliorations du service de sensibilisation et d'animation**

---

- Les stages de « formations de formateurs » seront plus lisibles, ils permettront aux enseignants d'appréhender différentes disciplines artistiques.
- L'offre de pratique artistique pour les adultes et les jeunes (adolescents) sera élargie à différentes disciplines artistiques.
- La population pourra consulter des ouvrages sur les arts du spectacle, l'espace Saint Pierremont disposera d'une « petite bibliothèque artistique ».
- Des collaborations avec le réseau de l'aide sociale favoriseront l'amélioration des pratiques culturelles des personnes en situation d'exclusion.

## **Pour une diversification des pratiques culturelles de la population**

---

- La programmation explorera davantage les courants et les esthétiques du spectacle vivant, l'évolution pluridisciplinaire de la diffusion enrichira la sensibilité artistique de la population.
- Les résistances à la création contemporaine seront moins nombreuses.
- Les spectacles présentés dans les villages seront vécus comme des expériences artistiques à part entière. Le phénomène de hiérarchisation entre les spectacles présentés à Saint Pierremont et ceux diffusés dans les villages aura diminué.
- Les coopérations entre les structures culturelles du bassin seront améliorées, la population disposera d'informations sur l'ensemble des activités proposées par les établissements culturels du bassin, elle pourra bénéficier de tarifs préférentiels dans les établissements partenaires.
- La population pourra circuler entre les différents établissements culturels et voir des spectacles que l'Action Culturelle du Pays de Briey ne pourrait pas accueillir en se rendant plus régulièrement dans les institutions culturelles nationales. (Centre Dramatique de Thionville Lorraine)
- Les jeunes fréquenteront davantage les lieux de spectacles.
- Les personnes en situation d'exclusion se seront familiarisées avec les activités développées par l'Action Culturelle du Pays de Briey, elles seront plus nombreuses à se rendre au spectacle.

- Les enseignants auront enrichi leurs apprentissages et leurs connaissances artistiques du spectacle vivant. Ils auront intégrer l'ensemble des disciplines du spectacle vivant dans leur démarche pédagogique.
- L'espace culturel Saint Pierremont deviendra un lieu culturel reconnu par l'ensemble de la population.
- La circulation des publics sera facilitée par un service de transport ou par l'organisation d'un système de co-voiturage.
- L'Action Culturelle du Pays de Briey participera à la sensibilisation des individus aux problématiques de l'environnement.

---

## **Les améliorations du cadre de vie sociale de la population**

---

- La population rencontrera fréquemment les artistes travaillant sur le territoire intercommunal.
- La population disposera à l'espace Saint Pierremont d'un lieu convivial où il sera possible et agréable de s'attarder après un spectacle (au bar, à la bibliothèque...). Des zones non-fumeurs seront aménagées.
- Les activités développées par l'Action Culturelle du Pays de Briey contribueront à la mixité sociale sur le territoire en permettant à la population de se retrouver et de participer collectivement à des expériences artistiques (faire ensemble).
- L'organisation de transports collectifs dans les communes favorisera une diminution des phénomènes d'isolement qui touchent certains individus.

---

## **Les améliorations des services proposés aux professionnels**

---

### **Les améliorations des conditions de réalisation de la création artistique :**

---

- L'accompagnement des expériences artistiques sera élargi aux différents courants et aux différentes esthétiques de la création contemporaine.
- Avec la création d'un lieu de recherche et de fabrication sur l'ancien carreau de mine de Mancieulles, les équipes artistiques disposeront d'un outil adapté à leur travail. Des chorégraphes, des artistes de cirque pourront être accueillis sur le territoire. De nouvelles formes de spectacles seront créées.

- L'Action Culturelle du Pays de Briey disposera avec le carreau de mine d'un espace scénique qui lui permettra ponctuellement de présenter des spectacles aux formats plus importants.
- Les artistes bénéficieront de véritables accueils en résidence, ils pourront développer des projets sur des durées importantes.
- La permanence artistique sera développée sur le territoire, les artistes bénéficieront davantage de temps pour leur travail de recherche et de fabrication.
- Des équipes s'engageront dans la création de spectacles spécialement destinés à la diffusion en milieu rural.
- Les jeunes artistes seront accompagnés dans leur travail, l'Action Culturelle du Pays de Briey pourra assurer la production déléguée de certains projets.

## **Les améliorations des activités liées au service de diffusion**

---

- Le nombre de représentations de spectacles sur le territoire intercommunal aura augmenté.
- Les spectacles en création seront joués plus longtemps, ils pourront être vu plus facilement par les programmeurs et les responsables des structures culturelles.
- Les compagnies pourront travailler à la reprise en tournée d'un spectacle.

## **Les améliorations des activités de sensibilisation et d'éducation artistique**

---

- Des artistes mèneront des projets d'éducation artistique dans les établissements scolaires, l'Action Culturelle du Pays de Briey deviendra le relais privilégié de ces coopérations.
- La structuration des dispositifs d'accompagnement et d'action culturelle replacera le projet artistique des intervenants au centre des rencontres avec le public
- Des artistes développeront des programmes d'action culturelle en milieu rural.

## **Les améliorations des coopérations entre les acteurs culturels**

---

- L'Action Culturelle du Pays de Briey sera identifiée comme un partenaire privilégié des compagnies en région.
- Les partenariats avec les structures culturelles du bassin de Briey et de Lorraine Nord seront plus nombreux. La solidarité entre les établissements permettra

d'organiser le prêt de matériel scénique et la gestion de l'emploi dans les métiers techniques.

- L'exploitation des productions initiées par l'Action Culturelle du Pays de Briey aura sa place dans le paysage culturel lorrain. .

## **Les améliorations des conditions de création d'activités économiques**

---

- Le potentiel d'activités et le volume d'emploi dans le domaine des arts et de la culture auront augmenté.
- L'Action Culturelle du Pays de Briey assurera la production déléguée et l'exploitation des spectacles des artistes en résidence sur le territoire intercommunal.



# Le projet d'activités du service d'action culturelle



---

## Présentation

---

- La diffusion de spectacles
- Les activités de sensibilisation et d'animation
- Les activités d'éducation artistique.
  
- L'accompagnement des expériences artistiques et l'aide à la création
- Le conseil et l'expertise

---

## La diffusion de spectacles

---

### Les principes d'actions à mettre en œuvre entre 2006 et 2009 :

---

- **Développer le potentiel d'usage du spectacle vivant pour la population**
  - Augmenter le nombre de spectacles diffusés durant la saison et présenter un spectacle toutes les deux semaines.
  - Doubler la représentation de certains spectacles.
  - Privilégier de manière très ponctuelle l'exploitation d'une ou deux petites salles en milieu rural pour la programmation hors les murs.
  - En direction du jeune public, développer les coopérations avec le Centre Culturel Pablo Picasso pour améliorer le potentiel d'usage du spectacle vivant notamment pour les établissements d'enseignement primaire.
  - Favoriser la circulation des enfants et de leurs familles vers Homécourt.
- **Renforcer la diversité artistique de la programmation et permettre à la population de découvrir la création contemporaine**
  - Présenter le renouvellement des courants artistiques et la diversité des esthétiques du spectacle vivant.
  - Accroître et assumer la dimension pluridisciplinaire de la programmation.
  - Rechercher un équilibre dans les rythmes de programmation des différentes disciplines.
  - Autour du théâtre et de la musique, faire découvrir des formes issues de la danse, des arts du cirque et des spectacles croisant plusieurs disciplines.
- **Améliorer la qualité de la représentation des spectacles**
  - Offrir au public une visibilité optimale en améliorant le gradinage de la salle.
  - Limiter mais garantir cinquante places aux établissements du secondaire à chaque représentation de spectacles en soirée.
  - Aménager systématiquement un petit gradin dans les salles des villages.
  - Favoriser l'accueil de spectacles initialement conçus pour les salles non équipées plutôt que de chercher à adapter des spectacles prévus à l'origine pour le plateau.

- **Faciliter la sortie au spectacle pour la population du territoire**
  - Travailler avec les communes à la mise en œuvre de transport collectif les soirs de spectacle.
  - Œuvrer avec les relais pour l'organisation de co-voiturage dans chaque commune.
  - Envisager une baisse du tarif d'entrée pour les personnes en situation d'exclusion.
  - Favoriser la sortie au spectacle pour les jeunes en participant à l'opération « Pass culture » mis en œuvre par la Région.

## **Les principes d'action à mettre en œuvre dans la programmation des différentes disciplines artistiques**

---

- **La diffusion du théâtre**
  - Proposer des parcours au sein des écritures scéniques et des langages dramaturgiques (théâtre de texte, théâtre musical, théâtre d'objet, marionnettes par exemple...)
  - Pratiquer des allers et retour entre le texte de répertoire et les écritures contemporaines.
  - Présenter des textes d'auteurs contemporains étrangers.
  - Organiser la diffusion de manière cohérente (thématique, courants artistiques)
  - Programmer des spectacles où le public bénéficie de repères.
- **La programmation musicale**
  - Privilégier l'émergence artistique à la « tête d'affiche » particulièrement dans le domaine de la chanson. (combattre les clichés médiatiques).
  - Faire découvrir les musiques du monde.
  - Proposer des incursions dans les musiques classiques et les musiques dites savantes.
- **La diffusion de la danse**
  - Programmer des spectacles de danse où la parole est présente.
  - Proposer des œuvres qui facilitent la compréhension du rapport corps- danse - mouvement.
  - Diversifier la diffusion en présentant des spectacles chorégraphiques de petits formats (solo, duo, trios) et des formats plus importants.
- **La programmation des arts du cirque**
  - Diffuser des spectacles qui présentent d'autres disciplines que le jonglage et le clown.
  - Être en capacité d'accueillir des spectacles de cirque présentés sous chapiteaux.
  - Privilégier la diffusion de spectacles construits à partir d'une unité dramaturgique (nouveau cirque) plutôt que des spectacles fragmentaires (numéros de cirque).

## **Les objectifs 2006 - 2009 :**

- Augmenter la temporalité de la saison de spectacles pour aboutir à un calendrier culturel de 38 semaines (du 15 septembre au 1<sup>er</sup> Juin) au lieu des 33 semaines du calendrier actuel (1<sup>er</sup> octobre au 20 mai).
- Augmenter progressivement le nombre de spectacles diffusés chaque saison (cf tableau ci-dessus) .
- Présenter 1 spectacle « grand répertoire » par saison.
- Accueillir au moins deux spectacles de danse et un spectacle de cirque chaque saison.
- Diffuser chaque saison 1 spectacle construit à partir de croisements de disciplines.
- Accueillir au cours des trois prochaines années un spectacle de cirque sous chapiteau sur le territoire.
- Privilégier l'exploitation d'une ou deux petites salles dans les communes, limiter le nombre de spectacles « hors les murs » et augmenter leur niveau de qualité.

### **Calendrier prévisionnel du développement de la diffusion:**

<b>Année</b>	<b>Saison</b>	Répartition diffusion de spectacles Nombre de spectacles / représentations	Disciplines artistiques
<b>2006</b>	<b>05-06</b>	Saint Pierremont : <b>11 / 12</b> hors les murs : <b>2 / 2</b> jeune public : <b>3 / 16</b>	Théâtre : <b>6</b> ; Musique : <b>3</b> Danse : <b>3</b> ; Cirque : <b>1</b>
	Janvier-Mai	Saint Pierremont : <b>7 / 8</b> hors les murs : <b>1 / 1</b> jeune public : <b>3 / 16</b>	
	<b>06-07</b>		Théâtre : <b>7</b> ; Musique : <b>3</b> Danse : <b>2</b> , Cirque : <b>2</b>
	Septembre-décembre	Saint Pierremont : <b>5 / 8</b> hors les murs : <b>1 / 2</b>	
<b>2007</b>	Janvier – Mai	Saint Pierremont : <b>7 / 9</b> hors les murs : <b>1 / 2</b>	
	<b>07-08</b>		Théâtre : <b>8</b> ; Musique : <b>4</b> Danse : <b>3</b> ; cirque : <b>2</b>
	septembre – décembre	Saint Pierremont : <b>6 / 8</b> hors les murs : <b>1 / 2</b>	
<b>2008</b>	Janvier – Juin	Saint Pierremont : <b>8 / 12</b> hors les murs : <b>2 / 6</b>	

	<b>08 – 09</b>		
	Septembre - décembre	Saint Pierremont : <b>6 / 8</b> hors les murs : <b>1 / 2</b>	
<b>2009</b>	Janvier – juin	Saint Pierremont : <b>8 / 12</b> hors les murs : <b>2 / 4</b>	

---

## Les activités concernant l'éducation artistique

---

### **Les principes d'actions à mettre en œuvre entre 2006 et 2009 :**

---

- **Stabiliser les projets et les partenariats en cours**
  - Poursuivre les actions en cours dans leurs contenus (école du spectateur à l'usage des élèves de collèges et de lycées).
  - Eviter de devenir un prestataire de service pour les établissements scolaires.
  - Ne pas créer directement des dispositifs de pratique artistique en milieu scolaire mais développer le conseil et l'accompagnement pour la mise en œuvre d'ateliers sur le territoire.
  - Renforcer les procédures de cofinancement.
  
- **Renforcer le programme de formation de formateurs**
  - Oeuvrer pour l'intégration des arts chorégraphiques dans les parcours d'éducation artistique.
  - Proposer une progression pédagogique dans les contenus de formation.
  - Eviter de transformer ces stages en ateliers de pratiques artistiques.
  - Sensibiliser les enseignants aux enjeux de l'éducation artistique et organiser des modules de formation sur la méthodologie de projet d'éducation artistique.
  
- **Développer les coopérations institutionnelles**
  - Inscrire le développement de l'éducation artistique dans le cadre institutionnel défini par le Ministère de la Culture et le Ministère de l' Education Nationale.
  - Limiter les interventions financières directes aux activités relevant de « l'école du spectateur ».

### **Les objectifs 2006-2009 :**

---

- Poursuivre le programme de formation de formateurs en théâtre et augmenter le nombre de sessions.
- Expérimenter un programme de formation en danse à partir de 2007.
- Intégrer les activités développées sur le territoire dans le plan local d'éducation artistique Homécourt - Briey.
- Aider le Lycée Louis Bertrand à mettre en œuvre un dispositif de pratique artistique dès 2007.

- Inscrire le partenariat avec le Lycée Louis Bertrand dans une convention cadre (convention de jumelage).

---

## **Les activités de sensibilisation et d'animation**

---

### **Les principes d'actions à mettre en œuvre entre 2006 et 2009 :**

---

- **Pour une évolution de l'offre de pratique artistique**
  - Inventorier l'ensemble de l'offre de pratiques à l'échelle du Pays et définir une stratégie commune avec les structures voisines. (disciplines artistiques, âge des participants...).
  - Supprimer les ateliers théâtre existants et refonder la pratique artistique en développant un ensemble de stages permettant une ouverture sur les différentes disciplines artistiques.
  - Recentrer les activités de pratiques en direction des adolescents et des adultes..
  - Conserver uniquement l'atelier mis en œuvre avec l'IME de Briey et le pérenniser.
- **Permettre aux personnes en situation d'exclusion de s'initier à la pratique**
  - Œuvrer pour la création de stages d'écriture et de pratique théâtrale.
- **Valoriser l'action culturelle sur le territoire**
  - Privilégier la qualité des actions pour en renforcer le caractère unique et rare plutôt qu'une multiplication facteur de banalisation.
  - Être capable de créer la surprise en étant présent au bon moment et au bon endroit, c'est-à-dire ne plus attendre que la population réponde à l'invitation mais s'inviter soi-même.
  - Réinventer les contenus de l'action avec les artistes en résidence pour offrir à la population des interventions nourries par un véritable geste artistique.
- **Développer des partenariats avec le réseau de lecture publique**
  - Être présent dans les bibliothèques communales.
  - Proposer aux bibliothèques de participer à la création de la « petite bibliothèque artistique » de l'espace Saint Pierremont
  - Partager avec le public le plaisir de découvrir un texte, un auteur.

### **Les objectifs 2006 – 2009 :**

---

- Organiser au moins un stage de danse et un stage de théâtre pour adultes chaque saison.

- Proposer un stage théâtre et un stage cirque en direction des adolescents à partir de 2007.
- Expérimenter en partenariat avec le réseau de l'aide sociale une session écriture / théâtre dès l'automne 2006.
- Participer avec des artistes aux journées « Lire en fête » et « Le printemps des poètes ».
- Prévoir trois rendez-vous artistiques dans les communes par saison.
- Présenter au moins deux lectures par saison.

---

## **L'accompagnement des expériences artistiques**

---

### **Les principes d'actions à mettre en œuvre entre 2006 et 2009 :**

---

- **Développer des compagnonnages artistiques durables**
  - Ne pas limiter l'accompagnement artistique au temps de la création.
  - Poursuivre l'accueil d'équipes et la mise à disposition du lieu pour des travaux de recherche et de répétition, développer ce service aux professionnels avec le carreau de mine de Mancieulles.
  - Permettre à des artistes d'être visible sur le territoire pendant une ou deux saisons.
  
- **Structurer l'accompagnement artistique à partir de véritables résidences**
  - Clarifier le sens de la notion de résidence et ses contenus.
  - S'interdire toute intervention financière en aide à la production sur des projets où les étapes de travail n'auraient pas lieu sur le territoire.
  
- **Ouvrer pour la diversité des esthétiques sur le territoire**
  - Elargir l'accueil en résidence d'artistes travaillant dans le domaine de la danse voire même du cirque (avec l'exploitation du carreau de mine).
  - Privilégier les aides à la création pour les projets de création contemporaine.
  - Accueillir des artistes dont le travail s'inscrit dans une recherche pluridisciplinaire.
  
- **Favoriser la diffusion et l'exploitation des œuvres**
  - Aider les équipes artistiques à la reprise des spectacles.
  - Programmer systématiquement deux représentations des spectacles créés sur place voire trois quand le risque est limité. (risque financier, épuisement du potentiel de spectateurs).
  - S'engager sur des pré - achats de spectacle en création.
  - Poursuivre l'accueil d'artistes en répétition à l'espace Saint Pierremont jusqu'à la réhabilitation du « carreau de mine »

- **Renforcer la visibilité de l'artiste sur le territoire**
  - Organiser l'action culturelle sur le territoire avec les artistes soutenus en les engageant pour l'animation des dispositifs de sensibilisation et d'animation (stages, action culturelle sur le territoire, accompagnement à la diffusion).
  - Trouver un équilibre dans les accompagnements entre la fidélité à certains artistes et la découverte de nouveaux talents.
  
- **Assurer la production et l'exploitation des œuvres d'artistes en résidence**
  - Assumer la production déléguée de certains projets notamment en soutien à l'émergence artistique.
  - Aider les compagnies à diffuser leur travail en favorisant les liens entre les compagnies et les structures culturelles du Grand Est.
  - Défendre le travail des artistes régionaux dans les rencontres professionnelles (ONDA).

### **Les dispositifs de résidences à mettre en œuvre :**

Dispositifs	Type d'intervention	Durée	
<b>Résidence de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ production</li> <li>▪ diffusion</li> <li>▪ aide à la reprise</li> <li>▪ développement action culturelle</li> </ul>	Durée : 2 saisons  Présence sur le territoire : 70% du temps	Production déléguée et exploitation assurée par la structure d'accueil.
<b>Résidence de diffusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffusion du répertoire de la compagnie</li> <li>▪ Aide à la création</li> <li>▪ Action culturelle</li> </ul>	Durée : 3 ans  Présence progressive sur le territoire 2006 : 20 % 2007 : 40 % 2008 : 60 %	

### **Les objectifs 2006 – 2009**

- Clarifier les aides à la création dès la saison 2007 – 2008.
- Honorer les engagements 2006 et 2007 avec les équipes artistiques pour refonder ensuite les modalités de soutien.
- Améliorer l'accompagnement à la création en limitant les résidences à une ou deux compagnies chaque saison à partir de la saison 2007/ 2008.

- Expérimenter une résidence de diffusion et d'action culturelle à partir de 2006 / 2007.
- Organiser à partir de 2007-2008, une résidence de création et assurer la production déléguée des spectacles.
- Assurer l'exploitation du carreau de mine à partir de la saison 2007 /2008.
- Proposer un fonctionnement pour le carreau de mine qui envisage une valorisation financière de la mise à disposition afin d'atténuer les charges de fonctionnement pour la structure et d'organiser un développement durable et solidaire de la création artistique sur le territoire.

## Calendrier prévisionnel

---

Année	Saison	Aide à la création + accueil répétition	Accueil répétition + Pré-achat	Résidence de diffusion	Résidence de création
2006	05-06 Janvier 06	Cie Anima Motrix  Cie Les piétons de la place des fêtes		Cie Toujours après Minuit	
	06-07 Septembre 06	Cie Les piétons de la place des fêtes	Théâtre du Jarnisy	Cie Toujours après minuit	Cie Ici et Maintenant
2007	Janvier 07			Cie Toujours après minuit	Cie Ici et Maintenant
	07-08 Septembre 07			Cie Toujours après minuit	
2008	Janvier 08			Cie Toujours après minuit	
	08-09				

---

## Le conseil et l'expertise

---

### Les principes d'actions à mettre en œuvre entre 2006 et 2009 :

---

- Développer des relations avec les équipes régionales :
  - Etre à l'écoute des artistes et se rendre davantage disponible.

- Soutenir l'émergence artistique.
  - Prendre connaissance des projets des équipes.
  - Voir l'ensemble des spectacles présentés par les compagnies régionales.
  - Favoriser les échanges et les confrontations artistiques en développant les possibilités de rencontre entre les équipes régionales (notamment les plus jeunes) et les artistes implantés sur le territoire national.
- 
- **Se positionner comme une structure ressource pour les professionnels :**
    - Etre capable de porter un regard sur le rapport entre le travail des artistes et le public.
    - Devenir un relais entre les artistes et les institutions culturelles notamment en ce qui concerne la formation et l'insertion professionnelle.

# Le projet de fonctionnement du service d'action culturelle



# Les ressources humaines

---

## Les constats :

---

### Les effectifs en 2005

Effectif	Emploi	Fonction	Temps de travail	Statut
1	Attaché culturel	Direction artistique Relation avec les partenaires Prospection artistique Relation avec les établissements scolaires Suivi ateliers responsabilité technique Suivi administratif et budgétaire	100 %	Contractuel
1	Agent d'animation	Responsable de la communication (dont affichage) Relations avec les publics Responsable du bar Régisseur des recettes (suppléante)	80 %	Fonction publique
1	Concierge	Entretien	100 %	Fonction publique
1	Technicien	machinerie et régie lumière	50 %	Fonction publique
1	Rédacteur	Billetterie Régisseur des recettes Bar	3 heures par représentation	Fonction publique

- Malgré le volontarisme du personnel impliqué dans le projet de l'Action Culturelle du Pays de Briey, il existe un déficit de moyens humains et de compétences.
- D'un point de vue administratif, l'absence d'un poste d'administrateur freine le développement général des activités notamment en terme de développement économique et de traitement juridique des problématiques liées aux spectacles vivants.
- Le secrétariat du service est un secrétariat partagé avec l'ensemble des services de la collectivité.
- En ce qui concerne la technique, la préparation de la salle (montage fauteuils, cage de scène) indépendamment des opérations liées directement au montage des spectacles, nécessite la présence au minimum de deux personnes (un technicien ne possède que deux bras).
- Le technicien territorial détaché sur les régies de spectacles ne possède pas de formation spécifique, l'acquisition d'un savoir-faire par la pratique lui confère des compétences limitées.

- L'absence de régisseur permanent ne permet pas de procéder à la maintenance du parc de matériel. Ce déficit de maintenance provoque un vieillissement prématuré du matériel scénique acquis depuis trois ans.
- Les dépassements horaires du technicien dans son travail d'accueil des spectacles sont réguliers (durée journalière en période d'accueil qui varie entre 12 et 14 heures).
- L'engagement de personnel technique en renfort s'effectue par le biais d'un prestataire de service et provoque des surcoûts (frais, TVA 19,6%).

## Les objectifs 2006 - 2009 :

- **Développer les ressources humaines et améliorer les compétences de chacun**
  - Créer un poste de régisseur permanent, intégrer et former le technicien territorial sur le poste et engager directement le personnel technique de complément.
  - Engager un administrateur à temps plein.
  - Réorganiser le secrétariat.
  - Mettre en œuvre un système de vacances afin d'engager des jeunes en recherche d'emploi pour l'accueil du public.
  - Offrir à chacun la possibilité de se former.

### Proposition d'évolution des ressources humaines :

Année	Effectif	Fonction	Temps de travail	Statuts
<b>2006</b>	Pas d'évolution			
<b>2007</b>	1 Attaché	Direction artistique Relation avec les partenaires Relation avec les établissements scolaires Suivi administratif et budgétaire	100 %	contractuel
	1 Agent d'animation	Responsable de la communication Relations avec les publics Régisseur des recettes	80 %	Fonctionnaire
	1 Technicien	responsabilité technique Accueil technique et régie Affichage	100 %	Fonctionnaire
	1 Concierge	Entretien Billetterie Régisseur des recettes	100 %	Fonctionnaire
	vacations	Accueil public et bar	2 heures par représentation	vacataire
<b>2008</b>	1 Attaché	Direction artistique Relation avec les partenaires Prospection artistique	100 %	contractuel

	1 administrateur	Gestion administrative et budgétaire et production déléguée et suivi exploitation Gestion administrative du carreau de mine Régisseur des recettes	100 %	contractuel
	1 Agent d'animation	Responsable de la communication Relations avec les publics Relation avec les établissements scolaires	80 %	Fonctionnaire
	1 Technicien	responsabilité technique Accueil technique et régie Gestion technique carreau de mine Affichage	100 %	Fonctionnaire
	vacations	Accueil public et bar	2 heures par représentation	Vacataire

## La gestion financière et administrative

### Les constats :

- La régie directe entraîne des délais de paiement relativement long pour le règlement des fournisseurs, y compris les contrats signés avec les compagnies.
- Il n'existe pas de régies d'avance.
- Le budget culturel est « noyé » dans le budget général de la collectivité. Les dépenses et recettes liées aux activités de location de la salle sont intégrées dans les fonctions du budget culturel.
- Les excédents ne sont pas reportés sur les exercices budgétaires suivants.
- La gestion en régie directe complique le développement des activités de production déléguée et d'exploitation des spectacles en création. Elle freine l'augmentation des recettes propres.
- D'un point de vue juridique, les activités développées sont soumises aux règles des marchés publics.
- Les recettes propres sont constituées des produits de billetterie, des participations aux différents ateliers.
- Les garanties sur déficit accordées par l' ONDA sont aléatoires et irrégulières, elles dépendent de la nature des spectacles programmés.

### Les objectifs 2006 - 2009 :

- **Clarifier les règles de fonctionnement budgétaire**

- Distinguer dans le budget de fonctionnement les dépenses et recettes relevant de l'activité culturelle et celles relevant des locations de la salle.
  - Pro – ratiser le budget de fonctionnement aux coûts réels.
- **Développer les ressources financières**
    - Augmenter la part du budget artistique dans le budget de fonctionnement.
    - A partir de 2008, assurer la production déléguée des spectacles en création pour générer des recettes d'exploitation qui faciliteront le financement du poste d'administrateur.
    - Fixer une « marge » dans le prix de vente des spectacles.
    - Créer un club d'entreprise.
- **Réorganiser les tarifs de billetterie**
    - Réduire l'écart entre les tarifs d'entrée appliqués à Saint Pierremont et ceux appliqués dans le cadre de la programmation hors les murs.
    - Simplifier la grille des tarifs.
    - Augmenter le nombre de spectacle dans l'abonnement et créer un abonnement pour les jeunes.

## Les lieux de travail et d'exploitation

### Les constats :

- L'espace Saint Pierremont ne répond pas aux exigences scéniques de la création contemporaine.
- Le plateau à forte pente ne permet pas l'accueil de spectacles de danse et de cirque. La scène est exploitable pour la musique et le théâtre, elle proscrit tout accessoire ou élément de décor monté sur roulettes.
- La création d'un espace scénique en salle impose des opérations techniques très lourdes car elle nécessite la reconstitution d'un plateau en praticables, le montage et le démontage de la cage de scène, le gradinage de la salle. Malgré ce gradinage la visibilité du spectateur reste aléatoire.
- Les espaces d'accueil du public (bar, hall d'entrée ) sont tristes.

### Les objectifs 2006 - 2009 :

#### **Au carreau de mine de Mancieulles**

- Créer un équipement destiné prioritairement à l'accueil d'artistes en résidence et à la création de spectacles en réaménageant le bâtiment de l'ancienne menuiserie sur le site.

- Utiliser exceptionnellement ce lieu pour la présentation de spectacles que l'espace saint Pierremont ne pourrait pas accueillir.

### **Pour l'espace Saint Pierremont**

- Rendre le hall et les bars de l'espace Saint Pierremont plus agréables et aménager un espace documentaire.
- Créer des bureaux en réhabilitant partiellement le 2<sup>ème</sup> étage de l'espace Saint Pierremont et y installer le personnel du service.
- Aménager un foyer pour les artistes au deuxième étage.
- Réaliser une étude technique concernant la suppression ou la diminution de la pente sur le plateau et la pose d'un gradin rétractable.
- Apporter des modifications techniques pour améliorer le rapport scène / salle conciliables avec les exigences liées à la location comme salles de fêtes par la Communauté de Communes.

### **Calendrier des réalisations :**

<b>Année</b>	<b>Travaux</b>
<b>2006</b>	Marché de définition carreau de mine
<b>2007</b>	Réhabilitation du carreau de mine Aménagement bureaux espace Saint Pierremont
<b>2008</b>	<b>Etude technique Saint Pierremont</b> Amélioration des espaces d'accueil du public
<b>2009</b>	<b>Création foyer pour artistes</b>

## **Les moyens logistiques et techniques**

---

### **Les constats :**

---

- Le parc de matériel scénique est incomplet notamment en matériel lumière, le recours à la location pour chaque représentation de spectacle génère des coûts financiers importants.
- La puissance électrique de l'alimentation scénique de l'espace Saint Pierremont est insuffisante (80 ampères disponibles).
- Il n'existe pas d'alimentation indépendante pour le son et pour la lumière.
- Le gradinage de la salle est réalisé avec du matériel emprunté au Centre Culturel Pablo Picasso.

### **Les objectifs 2006 - 2009 :**

---

## ▪ **Améliorer le potentiel technique**

- Procéder à des investissements réguliers en matériel.
- Enrichir le parc lumière en diversifiant les catégories de projecteurs
- Limiter les investissements en matériel de sonorisation (besoins techniques très différents suivant les concerts) .
- Augmenter la puissance de l'installation électrique à Saint Pierremont et séparer les alimentations lumière et son.

# La Communication

---

## Les constats :

---

- D'un point de vue territorial, si la communication (affichage, dépôt de programme, fichiers publics) rayonne à l'échelle du pays, il existe un déficit de communication notamment sur le nord du Pays Haut.
- La médiatisation est limitée à l'antenne locale du Républicain Lorrain et à des encarts achetés dans le magazine « Spectacle à Metz ». Il n'y a pas de relations avec la presse nationale.
- L'identité de l'Action Culturelle du Pays de Briey est fragile.
- L'affichage réalisé avec les supports fournis par les compagnies freine la construction d'une identité.
- L'utilisation des nouvelles technologies de l'information est limitée.
- Il existe un déficit de communication avec le réseau professionnel (établissements et compagnies).

## Les principes d'actions à mettre en œuvre entre 2006 et 2009

---

### ▪ **Améliorer la communication externe et les relations avec les médias**

- Elargir la zone d'affichage notamment vers le nord du Pays Haut et la vallée de la Fensch.
- Diversifier les encarts presse et être visible dans la presse nationale au moins une fois par saison.
- Travailler à la création de partenariat avec les radios et télévision notamment pour défendre les projets de création.

### **Renforcer l'identité de l'Action Culturelle du Pays de Briey en direction du public et des professionnels**

- Créer un logo et une charte graphique durables dont la déclinaison chaque saison ne remet pas en péril l'identité de la structure.
- Utiliser du papier recyclé.
- Développer un site internet.

### **Développer des supports de communication électronique**

- Créer un fichier professionnel électronique
- Collecter les adresses e-mail du public et substituer progressivement un fichier électronique au fichier traditionnel.
- Remplacer les envois postaux par des messages électroniques à chaque fois que cela est possible.

## **Les partenariats et la coopération territoriale**

---

### **Les objectifs 2006 – 2009 :**

---

#### **Les partenariats avec les structures culturelles**

---

- Proposer une convention de coopération avec le Centre Culturel Pablo Picasso pour structurer le spectacle vivant sur le bassin notamment en recherchant des principes de cohésion et de complémentarité culturelle et artistique et envisager une stratégie de communication commune.
- Poursuivre le partenariat avec le Centre Dramatique de Thionville Lorraine pour favoriser une circulation réciproque des publics.
- Signer une convention avec le Théâtre du Jarnisy dans le cadre de la mise en œuvre du Festival de Théâtre Intime afin de dépasser la logique de subventionnement.

#### **Les coopérations avec les collectivités locales**

---

- Susciter l'intérêt du Pays du Bassin de Briey pour le projet de réhabilitation du carreau de mine.
- Redéfinir le niveau de responsabilité économique des communes dans le cadre des transports collectifs vers les établissements culturels et notamment en ce qui concerne les transports scolaires.
- Dynamiser les collaborations avec le réseau de l'aide sociale (CCAS, mission locale, ANPE)

## **Les collaborations avec les établissements scolaires**

---

- Convention de jumelage avec le Lycée Louis Bertrand.
- Développer des relations avec les collèges du secteur.